

D'autant plus objectif que l'effort accompli depuis quelques années a doté notre pays d'un ensemble de moyens nouveaux qu'il ne possédait pas auparavant. Il s'agit de l'Agence Nationale pour l'Emploi, désormais installée dans 60 départements, et couvrant 85 % de la population salariée qui sera présente dans tous les départements, en 1974, avec des effectifs renforcés : ses crédits de fonctionnement augmenteront en 1972 de 38 %. Il s'agit de la formation professionnelle qui, au titre de l'AFPA, bénéficie d'un accroissement de 33 % de ses crédits d'équipement, tandis que la mise en œuvre de la loi sur la formation continue va dès cette année, grâce à la taxe de 0,80 % sur les salaires, dégager des moyens supplémentaires très importants que les entreprises et les professions, avec le concours des organisations syndicales, pourront utiliser au mieux. Il faut souligner fortement que le Gouvernement n'a pas attendu l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi pour développer énergiquement ces organismes et accroître ainsi leur capacité d'intervention. Il faut souligner enfin que la France est l'un des pays où les travailleurs privés d'emploi ont droit, par rapport à leurs salaires antérieurs, à une garantie de ressources qui se situe à un niveau élevé comparativement à ce qui se fait ailleurs.

une régionalisation de l'emploi

C'est dans le cadre de chaque région qui permet de mieux embrasser les réalités des diverses zones d'emploi que doivent être prises les initiatives dynamiques permettant de lutter contre toutes les causes de déséquilibre et d'inadaptation du marché du travail. Des directives précises sont envoyées à tous les responsables administratifs concernés. Les préfets de région seront spécialement invités à animer cette action. Les comités régionaux de formation professionnelle et d'emploi créés l'an dernier auront à jouer un rôle essentiel en tant qu'instances de concertation et de coordination. Je visiterai, au cours des prochaines semaines, les régions les plus importantes à l'égard des problèmes posés, pour faire prendre à chacun, sur le terrain, une pleine conscience de ses responsabilités. Je souhaite que les organisations syndicales et patronales, qui ont, au cours de ces dernières années, signé l'accord de février 1969, sur la garantie de l'emploi et l'accord de juillet 1970 sur la formation professionnelle, coopèrent elles-mêmes activement à cette action d'ensemble, notamment en donnant pleinement vie aux commissions paritaires et régionales prévues qui peuvent collaborer très étroitement et très utilement avec les comités régionaux de formation professionnelle et d'emploi.

à nous de lutter contre un sentiment de panique et de défaitisme

La France a su, dans une phase où la plupart des grands pays ont été atteints par les effets dépressifs de la conjoncture mondiale, maintenir le niveau de l'expansion le plus élevé du monde occidental. Un journal américain, il y a quelques jours, la citait comme une tache claire dans un environnement assombri. Le Gouvernement a la ferme intention de poursuivre dans la voie qui a permis d'atteindre ce premier résultat. S'il lutte contre une présentation systématiquement noircie de la situation, ce n'est pas pour jouer les docteurs tant mieux, en face des docteurs tant pis ; ce n'est pas dans un souci de propagande pour défendre son action ; c'est parce que rien ne serait plus paralysant que de laisser s'installer dans l'opinion un sentiment de panique et de défaitisme. Comment veut-on que les employeurs continuent à lancer des investissements, à prospecter des marchés, à embaucher de nouveaux salariés si l'ambiance générale tend à les convaincre contre toute raison objective, que le proche avenir doit être catastrophique ? Ainsi certaines Cassandre finiraient-elles par provoquer précisément ce contre quoi leurs sinistres prophéties voudraient alerter les Pouvoirs publics. Comment veut-on que le jeune à la recherche, toujours éprouvante d'un premier emploi, ou le chômeur, qui a déjà subi quelques déceptions, ne soient définitivement découragés, au moment où, au

campagnes, ils doivent redoubler d'initiative, si de telles inexactes, que leur cause est désespérée conviction, totalement

que tous les Français sachent mériter leur liberté

Certains rêvent d'une économie où le travailleur serait libéré du souci de son emploi. La puissance publique lui garantirait, tout au long de son existence, une occupation permanente et fonctionnarisée. Songe-t-on à ce que la généralisation d'un tel système légitime et nécessaire dans certaines activités signifieraient de privation de liberté pour tous, s'il était étendu à toute l'économie ? La liberté de choix du métier, à laquelle l'immense majorité des Français est chèrement attachée comme à une liberté individuelle essentielle, a nécessairement comme contrepartie l'exercice par chacun des initiatives et des responsabilités correspondantes. Certes, des garanties doivent être apportées, spécialement dans notre économie en mouvement, à ceux qui peuvent se trouver provisoirement privés d'emploi ; une aide doit être donnée à tous ceux qui en ont besoin pour s'orienter, pour se reclasser, pour se reconverter. Mais les Pouvoirs publics ne peuvent pas tout régler par eux-mêmes. Que tous les Français sachent mériter leur liberté ! De leur côté, les Pouvoirs publics, comme ils l'ont fait et le feront toujours davantage, s'attacheront à les y aider !

Dans une économie où le Gouvernement a su pour le présent, et entend pour l'avenir, entretenir la croissance au niveau le plus élevé possible, il n'est pas de situation locale ou particulière qui, avec l'initiative, la volonté et le réalisme des intéressés ne puisse trouver en définitive de solution acceptable, si par ailleurs, l'on fait jouer toutes les garanties, toutes les aides, tous les moyens existants et considérablement accrus ces dernières années.

Que chacun, dans le pays, adopte à l'égard des problèmes de l'emploi une telle attitude active, comme le fait le Gouvernement ; et l'Assemblée Nationale peut recueillir l'assurance que la France ne s'écartera pas des objectifs d'emploi et de meilleur emploi pour tous, que nous nous sommes fixés, comme une condition primordiale à la fois de notre développement et du bien-être social.

Les mots soulignés le sont par nous.

B) Un article d'Entreprise (9.2.72)

Le journaliste explique qu'avec 340 000 demandes d'emploi non satisfaites (recensées officiellement) « la situation n'est pas pour autant apocalyptique. Nous sommes encore dans une zone de plein emploi ». « Le vrai baromètre est celui retenu par le VIIème plan : 340 000 D.E.N.S. en moyenne. Tant qu'on reste dans cette zone, il y a en tenant compte des problèmes locaux) plein emploi. Dès que l'on s'en éloigne trop fortement, ou plus ou moins, on entre dans des situations de sous-emploi ou de sur-emploi. Or ce n'est qu'au mois de septembre dernier que le seuil des 340 000 a été franchi, pour monter jusqu'à 390 000 en novembre. Ce brusque gonflement est inquiétant, mais il ne faut pas s'empresser d'en déduire que nous sommes déjà en situation de sous-emploi marqué ».

Tout cela est consigné dans un remarquable graphique.

Comme on le voit, il y a « surchauffe » jusqu'à 300 000 DENS et « presque plein emploi » jusqu'à 450 000 DENS !

C'est dire crûment que le chômage est nécessaire. C'est confirmer explicitement le rôle des « clignotants » pour le plan : le but recherché n'est pas le plein emploi au sens vrai du terme (plein emploi : pas de chômage) mais de ne pas dépasser un nombre de chômeurs socialement intolérable.

Et cela permet au journaliste de pouvoir affirmer : « Le gouvernement a, depuis trois ans, fait un effort sans précédent qui constitue une véritable œuvre sociale (...) on ne voit guère ce qui reste à inventer ».